



ÉTABLISSEMENTS

COLLECTIVITÉS

RÉFÉRENTIEL · COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RÉFÉRENTIEL LABEL JUNIOR LIFEGUARD® COLLECTIVITÉS

Conditions d'obtention et de progression du Label Junior Lifeguard® par les communes et intercommunalités engagées dans la prévention des noyades et la sécurité aquatique.

« Anticipons les risques plutôt que réparer les drames. »

À distinguer : ce document s'adresse aux **collectivités territoriales** (communes, intercommunalités, départements, régions). Les établissements accueillant du public (écoles, centres de loisirs, clubs, associations...) relèvent d'un référentiel distinct : le **Référentiel Qualité du Label Junior Lifeguard® — Établissements** (réf. JL-REF-2026-01).

VERSION
1.0

DATE D'APPLICATION
Septembre 2026

DIFFUSION
Publique

FICHE D'IDENTITÉ DU DOCUMENT

INTITULÉ	Référentiel Label Junior Lifeguard® — Collectivités
RÉFÉRENCE DOCUMENTAIRE	JL-REF-COL-2026-01
VERSION	1.0
DATE D'APPLICATION	Septembre 2026
ÉMETTEUR	ONG Junior Lifeguard® — Pôle Qualité, Communication et Partenariats
APPROBATION	Conseil d'administration de l'ONG Junior Lifeguard®
PARTENAIRES ASSOCIÉS	FNMNS (partenaire majeur) · ACRS (partenaire fondateur et majeur)
CHAMP D'APPLICATION	Communes, établissements publics de coopération intercommunale et collectivités territoriales candidates ou labellisées Junior Lifeguard®
STATUT	Version en vigueur — se substitue à toute version antérieure
DIFFUSION	Publique — téléchargeable sur www.junior-lifeguard.com

PRINCIPE DE LECTURE

Le présent référentiel définit les conditions d'obtention du Label Junior Lifeguard® par les collectivités territoriales. Il s'agit d'une démarche volontaire, déclarative et évolutive, **distincte du Référentiel Qualité applicable aux établissements accueillant du public.**

SOMMAIRE

1 — Préambule : objet et champ d'application	4
2 — Les quatre niveaux du Label Collectivités	5
3 — Détail des exigences par niveau	6
4 — Modalités de vérification	8
5 — Durée de validité et renouvellement	9
6 — Le programme sur le terrain	10
Annexe A — Charte d'engagement de la collectivité	12
Annexe B — Déclaration d'événement (Niveau 1)	13
Annexe C — Utilisation du logo et du label	14
Annexe D — Elles nous font confiance	15
Annexe E — Contact	16

PRÉAMBULE

1.1 — Objet du référentiel

Le Label Junior Lifeguard® — Collectivités est une reconnaissance attribuée par l'ONG Junior Lifeguard® aux communes, intercommunalités et collectivités territoriales qui s'engagent dans la prévention des noyades et la sécurité aquatique sur leur territoire.

Il distingue les collectivités qui organisent des actions de sensibilisation à destination du grand public et qui favorisent l'implantation du programme Junior Lifeguard® au sein des établissements de leur territoire (écoles, centres de loisirs, structures sportives, associations, etc.).

Le présent référentiel est volontairement conçu comme une démarche simple, accessible et progressive : il ne se substitue pas au Référentiel Qualité du Label Junior Lifeguard® applicable aux établissements, mais s'appuie sur ce dernier pour valoriser le rayonnement du programme à l'échelle communale.

1.2 — Collectivités concernées

Le Label Collectivités s'adresse à toute collectivité territoriale souhaitant valoriser son engagement en matière de prévention des noyades, notamment :

- ✓ Les communes, quelle que soit leur taille ou leur situation géographique (littoral, zone rurale, milieu urbain) ;
- ✓ Les établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes, communautés d'agglomération) ;
- ✓ Les départements et régions souhaitant porter une démarche territoriale de prévention.

1.3 — Une démarche complémentaire du Label établissements

Le Label Collectivités repose en partie sur le nombre d'établissements du territoire labellisés Junior Lifeguard® (écoles, centres de loisirs, associations, structures sportives...). Il encourage ainsi les collectivités à jouer un rôle moteur auprès des acteurs éducatifs et associatifs de leur territoire, en complément de leurs propres actions de sensibilisation.

À RETENIR

Le Label Collectivités est une démarche volontaire, gratuite pour son premier niveau, et fondée sur une vérification simplifiée — sans audit sur site ni entretien obligatoire, contrairement au référentiel applicable aux établissements.

LES QUATRE NIVEAUX DU LABEL COLLECTIVITÉS

Le Label Junior Lifeguard® — Collectivités repose sur une progression en quatre niveaux, sans délai minimum imposé entre chaque niveau : une collectivité peut solliciter le niveau supérieur dès lors qu'elle satisfait aux exigences correspondantes.

NIVEAU	COÛT	RECONNAISSANCE
ENGAGÉE	Gratuit	Reconnaît les collectivités qui organisent une première action de prévention des noyades ouverte au public.
MOBILISÉE	400 €	Distingue les collectivités dont le territoire compte plusieurs établissements engagés dans la démarche Junior Lifeguard®.
EXEMPLAIRE	600 €	Récompense les collectivités dont le territoire est le plus largement mobilisé, avec des établissements de haut niveau.
RÉFÉRENTE	800 €	Distingue les collectivités les plus exemplaires, dotées d'ambassadeurs identifiés sur leur territoire et d'au moins un établissement de niveau Or — Exempleaire.

2.1 — Principe de progression

Chaque collectivité débute obligatoirement au niveau ENGAGÉE. L'accès aux niveaux MOBILISÉE, EXEMPLAIRE puis RÉFÉRENTE est possible dès que les exigences correspondantes sont satisfaites, sans durée minimale imposée entre les niveaux — à la différence du référentiel applicable aux établissements.

2.2 — Principe de cumul

Chaque niveau supérieur suppose le maintien des exigences des niveaux précédents. Une collectivité de niveau Exempleaire doit ainsi continuer d'organiser des actions de sensibilisation et de maintenir le nombre d'établissements labellisés exigé aux niveaux Engagée et Mobilisée. Une collectivité de niveau Référente doit, en outre, maintenir l'ensemble des exigences des niveaux Engagée, Mobilisée et Exempleaire.

BON À SAVOIR

Les établissements labellisés pris en compte pour les niveaux Mobilisée et Exempleaire sont ceux implantés sur le territoire de la collectivité (établissements scolaires, centres de loisirs, clubs, associations, structures sportives, etc.), quel que soit le niveau auquel la collectivité elle-même est parvenue.

DÉTAIL DES EXIGENCES PAR NIVEAU

Niveau 1 — Engagée · Gratuit

Premier niveau de reconnaissance — aucun frais associé

Exigence : Organiser au moins un événement de prévention des noyades ouvert au public sur le territoire de la collectivité.

Formes possibles (liste non exhaustive) : conférence de sensibilisation, stand d'information, action de sensibilisation en maraude sur une plage ou aux abords d'un plan d'eau, journée dédiée à la sécurité aquatique, intervention lors d'un événement municipal existant.

Éléments à transmettre :

- ✓ Déclaration de l'événement (Annexe B) ;
- ✓ Programme ou déroulé de l'action ;
- ✓ Photographies et, le cas échéant, support de communication associé (affiche, publication).

Niveau 2 — Mobilisée · 400 €

Suppose le maintien du niveau 1

Exigence : Compter, sur le territoire de la collectivité, au moins 2 établissements labellisés Junior Lifeguard®, de niveau Bronze — Engagé au minimum.

Éléments à transmettre :

- ✓ Confirmation du maintien de l'action de sensibilisation annuelle (niveau 1) ;
- ✓ Liste des établissements du territoire concernés (vérifiée par Junior Lifeguard® via la base nationale des structures labellisées).

Niveau 3 — Exemple · 600 €

Suppose le maintien des niveaux 1 et 2

Exigence : Compter, sur le territoire de la collectivité, au moins 4 établissements labellisés Junior Lifeguard®, dont au moins 1 établissement de niveau Argent — Confirmé.

Éléments à transmettre :

- ✓ Confirmation du maintien de l'action de sensibilisation annuelle (niveau 1) ;

- ✓ Confirmation du maintien du nombre d'établissements requis au niveau 2 ;
- ✓ Liste actualisée des établissements du territoire labellisés, avec leur niveau respectif (vérifiée par Junior Lifeguard® via la base nationale).

Niveau 4 — Référente · 800 €

Suppose le maintien des niveaux 1, 2 et 3 — niveau le plus élevé du Label Collectivités

Exigence : Identifier au moins 2 ambassadeurs Junior Lifeguard® au sein des établissements labellisés du territoire, et compter au moins 1 établissement de niveau Or — Exemple.

Les ambassadeurs identifiés représentent la démarche Junior Lifeguard® à l'échelle de la collectivité et peuvent être sollicités pour appuyer les actions de sensibilisation menées sur le territoire.

Éléments à transmettre :

- ✓ Confirmation du maintien des exigences des niveaux 1, 2 et 3 ;
- ✓ Liste nominative des ambassadeurs identifiés et de leur établissement de rattachement ;
- ✓ Confirmation, via la base nationale, de la présence d'au moins un établissement de niveau Or — Exemple sur le territoire.

Tableau de synthèse

EXIGENCE	ENGAGÉE	MOBILISÉE	EXEMPLAIRE	RÉFÉRENTE
Événement de prévention des noyades organisé et maintenu	●	●	●	●
2 établissements du territoire labellisés (Bronze minimum)	—	●	●	●
4 établissements du territoire labellisés, dont 1 Argent minimum	—	—	●	●
Au moins 2 ambassadeurs Junior Lifeguard® identifiés sur le territoire	—	—	—	●
Au moins 1 établissement du territoire de niveau Or — Exemple	—	—	—	●
Participation forfaitaire	Gratuit	400 €	600 €	800 €

● Exigence applicable à ce niveau · — Exigence non applicable à ce niveau. Les exigences des niveaux inférieurs restent dues aux niveaux supérieurs.

MODALITÉS DE VÉRIFICATION

Contrairement au Référentiel Qualité applicable aux établissements, l'attribution du Label Collectivités repose sur une **vérification simplifiée**, sans audit sur site ni entretien obligatoire.

4.1 — Déroulement

ÉTAPE	DESCRIPTION
1	La collectivité complète le formulaire de demande disponible sur www.junior-lifeguard.com et transmet les éléments requis pour le niveau sollicité.
2	Pour le niveau Engagée, Junior Lifeguard® vérifie la réalité de l'action de sensibilisation à partir des éléments transmis (déclaration, programme, photographies).
3	Pour les niveaux Mobilisée et Exemple, Junior Lifeguard® vérifie le nombre et le niveau des établissements labellisés sur le territoire à partir de la base nationale des structures labellisées.
4	La décision est notifiée à la collectivité dans les meilleurs délais. En cas d'éléments insuffisants, un complément peut être demandé avant la décision finale.

4.2 — En cas de doute

Junior Lifeguard® se réserve la possibilité de solliciter des éléments complémentaires ou de procéder à une vérification approfondie si les informations transmises ne permettent pas d'attester avec certitude du respect des exigences du présent référentiel.

À RETENIR

Un même établissement ne peut être comptabilisé que pour une seule collectivité, correspondant à son lieu d'implantation.

DURÉE DE VALIDITÉ ET RENOUVELLEMENT

5.1 — Durée de validité

Le Label Collectivités est attribué pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de notification. La collectivité conserve son niveau pendant cette période, sous réserve du maintien des exigences correspondantes.

5.2 — Évolution de niveau

Une collectivité peut solliciter, à tout moment durant la période de validité de son label, une évolution vers le niveau supérieur dès lors qu'elle en remplit les conditions. Aucun délai minimum n'est requis entre deux niveaux.

5.3 — Renouvellement

À l'issue des trois années de validité, la collectivité peut solliciter le renouvellement de son label selon la même procédure de vérification simplifiée. Le niveau est reconduit sous réserve du maintien des exigences correspondantes ; à défaut, un niveau inférieur peut être attribué.

5.4 — Utilisation du financement

La participation forfaitaire — 400 € pour le niveau Mobilisée, 600 € pour le niveau Exemple — couvre l'instruction de la demande, la vérification des éléments transmis, la délivrance du certificat officiel de labellisation ainsi que la mise à disposition des supports de communication associés au niveau obtenu.

RAPPEL

Le niveau Engagée demeure gratuit à chaque demande — aucune participation financière n'est exigée pour ce premier niveau, y compris lors d'un renouvellement.

LE PROGRAMME SUR LE TERRAIN

Quelques images des actions de sensibilisation Junior Lifeguard® menées avec des collectivités du littoral — stands d'information, ateliers de premiers secours, signalétique des baignades et opérations de préservation du littoral.



Stand de sensibilisation Junior Lifeguard® installé sur une plage, en partenariat avec l'association prévention MAIF.



Rencontre avec les familles et les enfants autour du totem de signalétique des baignades.



Un sauveteur Junior Lifeguard® accompagne une famille sur la plage lors d'une opération « Devenez citoyen sauveteur ».



Atelier collectif d'apprentissage des gestes qui sauvent (position latérale de sécurité, alerte).



Explication de la signalétique des baignades et des drapeaux de surveillance à un groupe d'enfants.



Matériel de collecte « Project Rescue Ocean » utilisé lors d'une opération de préservation du littoral.

BON À SAVOIR

Ces actions de terrain, menées en lien avec les collectivités et leurs partenaires (association prévention MAIF, DPS17 — Terre et Mer, etc.), constituent le socle des éléments de preuve attendus pour le niveau Engagée (cf. Partie 3).

CHARTRE D'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

En sollicitant le Label Junior Lifeguard® — Collectivités, la collectivité candidate affirme sa volonté de contribuer activement à la prévention des noyades et à la sécurité aquatique sur son territoire. Elle s'engage à :

- ✓ Placer la prévention des noyades parmi les priorités de sa politique de sécurité publique et d'action éducative ;
- ✓ Organiser, au moins une fois par période de labellisation, une action de sensibilisation ouverte au public ;
- ✓ Encourager les établissements de son territoire (écoles, centres de loisirs, structures sportives, associations) à s'engager dans la démarche Junior Lifeguard® ;
- ✓ Faciliter, dans la mesure de ses compétences, la mise en œuvre d'actions de prévention sur les espaces publics concernés (plans d'eau, plages, piscines municipales) ;
- ✓ Représenter les valeurs du programme Junior Lifeguard® dans le respect de son identité et de son image.

NOM DE LA COLLECTIVITÉ

SIRET

REPRÉSENTÉE PAR (NOM, QUALITÉ)

NIVEAU SOLLICITÉ

FAIT À

LE

SIGNATURE ET CACHET DE LA COLLECTIVITÉ

DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENT — NIVEAU 1

À compléter et transmettre avec les éléments de preuve associés (programme, photographies, supports de communication) pour solliciter le niveau Engagée.

NOM DE LA COLLECTIVITÉ	RÉFÉRENT (NOM, FONCTION)
.....	
INTITULÉ DE L'ÉVÉNEMENT	
.....	
DATE	LIEU
.....	
TYPE D'ACTION (CONFÉRENCE, STAND, MARAUDE, JOURNÉE DÉDIÉE...)	
.....	
PUBLIC VISÉ	NOMBRE APPROXIMATIF DE PARTICIPANTS
.....	
PARTENAIRES ASSOCIÉS (LE CAS ÉCHÉANT)	
.....	

Pièces jointes à transmettre

- ✓ Programme ou déroulé de l'action ;
- ✓ Photographies de l'événement ;
- ✓ Support de communication associé, le cas échéant (affiche, publication, article).

UTILISATION DU LOGO ET DU LABEL

Toute collectivité labellisée est autorisée à utiliser le logo du Label Junior Lifeguard® — Collectivités, pour le niveau effectivement obtenu et pendant toute la durée de validité de la labellisation, sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, bulletin municipal, signalétique, courriers officiels).

MENTION OBLIGATOIRE

Toute utilisation du logo doit être accompagnée de la mention suivante, clairement lisible : « Collectivité labellisée Junior Lifeguard® — Niveau [Engagée / Mobilisée / Exemplaire / Référente] »

Ce qui est autorisé

- ✓ Utiliser le logo dans ses proportions et couleurs officielles ;
- ✓ L'apposer sur les supports de communication de la collectivité ;
- ✓ Le mentionner dans les documents officiels durant la période de validité du label.

Ce qui est interdit

- ✗ Modifier les couleurs, proportions ou la typographie du logo ;
- ✗ Utiliser un niveau de labellisation non obtenu ;
- ✗ Utiliser le logo après expiration ou retrait du label ;
- ✗ Céder l'usage du logo à un tiers.

Le règlement complet d'utilisation des logos Junior Lifeguard® est disponible sur demande auprès du Pôle Qualité, Communication et Partenariats.

ELLES NOUS FONT CONFIANCE

Plusieurs collectivités ont d'ores et déjà noué un partenariat avec Junior Lifeguard® pour déployer des actions de prévention des noyades sur leur territoire.

Neuilly-sur-Marne

M. Zartoshte BAKHTIARI, Maire · Mme Mariam SAKO, coordinatrice du projet

Une campagne de sensibilisation aux dangers des eaux intérieures a été co-construite avec les équipes municipales, à destination des familles et des scolaires du territoire.

Vaux-sur-Mer

M. Akli YALA

La commune accueille des interventions de sensibilisation Junior Lifeguard® auprès du public estival, dans le cadre de sa politique de sécurité des baignades.

VOUS SOUHAITEZ ENGAGER VOTRE COLLECTIVITÉ ?

Contactez le Pôle Qualité, Communication et Partenariats de Junior Lifeguard® pour être accompagné dans votre première démarche de labellisation (coordonnées en Annexe E).

CONTACT

SITE INTERNET	www.junior-lifeguard.com
TÉLÉPHONE	06 58 59 11 17
COURRIEL	gaylord.rabiller@gmail.com
LOCALISATION	La Rochelle — France



**JUNIOR
LIFEGUARD**

« En choisissant de rejoindre le réseau des collectivités engagées Junior Lifeguard®, vous participez activement à la diffusion d'une culture de prévention qui protège les enfants, les familles et les usagers des espaces aquatiques de votre territoire. »

junior-lifeguard.com · PRÉVENIR — PROTÉGER — TRANSMETTRE — ENGAGER